



J'ai été publié dans un magazine sans accord!

Par **pierreabesoindaide**, le **12/12/2010 à 18:09**

Bonjour,

J'ai publié une photo de moi sur un site internet (facebook) et me voilà publié dans un magazine choc (top 10 de la grimace :/) c'est con mais très ennuyeux pour mon image (chef d'entreprise) et mon entourage !

A-t-il une loi pour cette cause ?

Faut-il attaquer le magazine ou le site internet ?

Je suis un peu perdu et je n'est malheureusement pas vu de cas similaire dans les sujets précédents...

Répondez moi SVP

Par **mimi493**, le **13/12/2010 à 00:22**

Le magazine (le site n'y est pour rien)
Prenez un avocat